

Cayenne, le 14 juin 2010

Syndicat Sud Éducation Guyane
3, cité des Castors sous le vent
97300 Cayenne

À :
Mme le Recteur de l'académie de Guyane
Chancelière des universités
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale

Objet : contrats de travail des contractuels

Madame le Recteur,

Vous n'êtes pas sans savoir que notre académie, déficitaire en enseignants, compte un très grand nombre de contractuels et que, sans leur présence, le service public d'Éducation serait fortement mis à mal.

Néanmoins, Sud Éducation Guyane ne peut que déplorer un certain nombre d'irrégularités à leur égard. Il s'avère notamment que près de 200 d'entre eux n'ont pas signé de contrat de travail pour cette année scolaire, soit un cinquième des contractuels en poste selon nos informations.

De même votre prédécesseur, M. Wacheux, avait proposé avant son départ des contrats pour une affectation de 3 ans sur un établissement, en favorisant la notion de contractuel méritant. Dans ce contexte, la sollicitation des enseignants ainsi mis en compétition pour l'obtention de ce contrat fut plus forte. La mesure a finalement été supprimée pour cause de non conformité au cadre national de gestion de cette catégorie de personnel. Pourtant, il n'en demeure pas moins que 143 contractuels ont vu leur candidature retenue et qu'aucune information ne leur a été communiquée par la suite (*cf. document ci-joint signé par M. Wacheux*).

Il nous semble indispensable que cette situation, intolérable et non respectueuse du code du travail et des droits des salariés, soit régularisée au plus vite. C'est pourquoi, nous attendons une réponse écrite de votre part d'ici le 25 juin et la signature des contrats avant la fin de l'année scolaire.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Madame le recteur, en notre attachement à la défense du service public d'Éducation.

Lætitia COPIN, pour Sud Éducation Guyane